

Références :

Article 20 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline

MOTIF DE SAISINE	Cocher le motif de saisine
Demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel dans les conditions fixées par l'art L 422-11 du CGFP	<input type="checkbox"/>
Refus d'une demande initiale ou de renouvellement de télétravail, ou refus de l'interruption du télétravail à l'initiative de la collectivité territoriale	<input type="checkbox"/>
Refus de l'autorisation d'accomplir un service à temps partiel ou litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice du temps partiel	<input type="checkbox"/>
Refus de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) en application des articles L 422-11 à 422-14 du CGFP	<input type="checkbox"/>
Refus d'octroi d'un congé au titre du compte épargne temps (CET)	<input type="checkbox"/>

Agent :

Nom et Prénom de l'agent : _____

Adresse personnelle : _____

Mail : _____ Téléphone : _____

Grade : _____ Echelon : _____

Service : _____

Intitulé des fonctions : _____

Collectivité :

Collectivité et coordonnées : _____

Personne en charge du dossier, éventuellement : _____

Fait à : _____ Le _____

Signature de l'agent :

NB : Le centre de gestion communiquera avec l'employeur pour la bonne instruction du dossier.

Pièces justificatives à joindre à la demande : *A défaut le dossier ne pourra pas être présenté à la séance*

- ✓ le courrier de saisine de la C.C.P. de l'agent dûment motivé (précisant le point, le thème, la partie du compte-rendu contesté),
- ✓ la demande initiale de l'agent formulée auprès de l'autorité territoriale,
- ✓ la réponse de l'autorité territoriale sur la demande,
- ✓ les éventuels autres échanges
- ✓ et autres documents (il s'agit de tout autre document que vous jugez utile à l'appréciation des membres - **facultatif**).